

NB Du 12 mars au 26 mars 2018

Patricia SAME
981 avenue des Jeux Olympiques
38100 GRENOBLE

A Grenoble le 22 mars 2018

Madame le commissaire-enquêteur,

Voici quelques remarques concernant le territoire du SCOT

Dans l'Essentiel du SCOT je lis p. 14 que toutes les mesures doivent être prises pour limiter la prolifération des espèces invasives - Quelles sont les méthodes efficaces pour limiter les espèces invasives ?

p. 17. Pour le bruit, il serait préférable d'interdire les poids-lourds dans les agglomérations et donc de proposer d'autres moyens de transport : mieux utiliser le fret pour la SNCF par exemple.

Dans la Notice de présentation du contenu de la modification et exposé des motifs des changements apportés je lis p. 7 que la modification porte sur le Lealcom Sud de Chartreuse et le secteur de St Jean-de-Bourmay - Pourquoi avoir choisi ces territoires ? Pourquoi ne pas avoir choisi tout le département de l'Isère ?

Donc, Madame le commissaire-enquêteur, je vous demande de donner un avis favorable à l'enquête publique.

P. James